

Retour sur l'Assemblée Générale, nouveaux élus et passation de pouvoir



L'assemblée générale du 8 juin a réuni une trentaine d'actionnaires à Sinard.

L'assemblée extraordinaire a approuvé les modifications statutaires proposées par le conseil de gestion, à savoir "la possibilité de devenir personne morale organisatrice d'une autoconsommation collective" et une réforme de la procédure de vote en assemblée générale sur la base de 1 actionnaire = 1 voix, avec augmentation du nombre de pouvoirs de 2 à 4 par personne.

Cette modification était nécessaire pour adapter à la situation actuelle les statuts qui datent de 2013 : nouvelles possibilités légales de développer les énergies renouvelables, augmentation de l'actionnariat de 11 personnes à l'origine à 200 aujourd'hui.

L'assemblée ordinaire a approuvé les rapports et les comptes qui lui ont été présentés.

Deux nouvelles personnes font leur entrée au conseil de gestion :

- Cyril Jacquier, jeune dirigeant de SolarImpact, la société de service photovoltaïque qu'il a créée à Sinard, qui réalise déjà les études de potentiel solaire des communes à notre demande.

- Jean-François Helly, ancien navigateur aérien et technico-commercial en retraite, ancien maire de Prébois.

Merci à eux pour leur engagement et bienvenue au conseil de gestion, qui compte maintenant 9 membres. 3 personnes sont auditeurs libres du Conseil de Gestion; vous pouvez aussi librement venir participer avant de vous engager plus avant.

Malheureusement, la durée deux assemblées successives n'a pas laissé le temps pour présenter l'autoconsommation solidaire (voir article plus bas).

Peu après, le conseil de gestion a élu les nouveaux dirigeants de la société :

- Président : Benoît Gonsolin, ancien vice-président.

- Vice-présidente : Danielle Hyronde, jusque-là responsable de la comptabilité, dont elle garde la charge.

Ils connaissent déjà très bien tous deux la société, ainsi la dynamique des projets et la gestion de la société sont-ils assurés. Bonne chance à eux.

Pierre Bertrand

ex-Président des Centrales Villageoises du Trièves

Motion "Maison de Pays"



Une **Maison de Pays**, équipement communautaire destiné à la promotion du Trièves, verra le jour à Clelles au bord de la RD 1075.

Initialement, il était prévu d'y associer CVT afin d'en faire un bâtiment énergétiquement exemplaire et autonome.

Le projet final n'inclut pas d'autoconsommation et CVT n'a pas été impliquée dans la conception du bâtiment.

L'assemblée générale réunie à Sinard a pris l'initiative de la motion suivante, envoyée aux élus et chefs de service de la communauté de communes du Trièves :

"L'Assemblée générale des Centrales Villageoises du Trièves, réunie à Sinard le 8 juin 2024, regrette unanimement que la société n'ait pas été invitée en amont dans la définition technique du projet, comme cela lui avait été proposé, et qu'elle n'ait donc pas été en mesure de présenter en amont de la programmation des solutions photovoltaïques, paysagères et financières, qui auraient pu compléter l'isolation thermique du bâtiment et en faire un modèle exemplaire de basse consommation énergétique, de recours aux énergies renouvelables et d'intégration paysagère.

Pourtant, l'équipement du bâtiment avec une installation photovoltaïque en autoconsommation, par exemple, aurait été l'occasion d'envoyer un signal fort aux autres collectivités du Trièves, à ses entreprises et à ses habitants.

L'Assemblée générale regrette cette nouvelle coopération manquée pour la transition énergétique de notre région."

Des panneaux français
pour une prochaine installation CVT

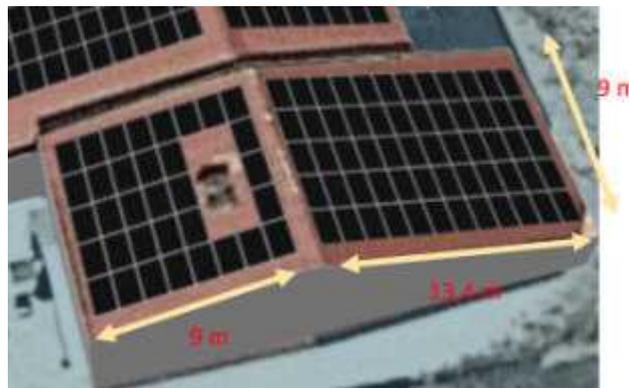


Nous avons signé une promesse de bail pour réaliser une installation de 36 kW sur un bâtiment artisanal à Clelles - La Croizette (voir lettre précédente). L'excellente rentabilité de cette installation a conduit le Conseil de Gestion à choisir des panneaux montés en France par le fabricant Voltec-Solar, dernière entreprise française à en fabriquer, actuellement en grande difficulté à cause de la concurrence chinoise, et sans aide du gouvernement.

Le surcoût de ces panneaux est de 15 % environ, malgré cela l'opération reste rentable. Le conseil de gestion a donc décidé de soutenir Voltec, mais il faut être conscient que la réduction de rentabilité diminue nos capacités d'investissement futurs. C'est un équilibre délicat et difficile à trouver, qui requiert des arbitrages au cas par cas.

Tant que la filière française ne bénéficiera pas d'un soutien public affirmé (par exemple sous forme de tarifs de rachat revalorisés), elle ne pourra pas survivre. Les discours sur la souveraineté et sur la réindustrialisation doivent être suivis d'actes et ne pas laisser les renouvelables sur le bas-côté.

Nous pouvons espérer réaliser cette opération avant la fin de l'année.



Autoconsommation Collective Solidaire (ACS)
notre deuxième dispositif
de lutte contre la précarité énergétique

AutoConsommation Solidaire en Trièves



Il s'agit d'un réseau local d'autoconsommation collective réunissant des producteurs et des consommateurs d'électricité. Son originalité est que les producteurs sont des autoconsommateurs individuels qui acceptent de fournir gratuitement leur surplus de production à des foyers en précarité énergétique.

Dans notre réseau d'autoconsommateurs individuels, 67 ne valorisent pas leur surplus et l'injectent gratuitement dans le réseau public. Le surplus potentiel (estimé à 35%) représente environ 50 kWc, soit 50 MWh/an, d'une valeur totale de 10 000 € / an, qui aujourd'hui est cédé gratuitement à EDF !

Pour entrer dans ce réseau comme producteur ou comme consommateur, il faut adhérer à une personne morale organisatrice (PMO), qui gère la répartition du surplus entre les participants. Afin que l'adhésion ne soit pas trop chère (autour de 30 €), ce rôle pourrait être joué par une association dont CVT serait le mandataire technique.

Il reste encore un obstacle à lever : l'obligation pour les producteurs de passer le le Consuel, pour un coût de 190 €. Nous négocions pour que les installations de moins de 3 kWc en soient exemptées.

Pour en savoir plus, contactez-nous sur contact@cvtrieves.fr



Fête du Soleil le 15 juin dernier à Mens





Malgré le mauvais temps de ce 15 juin, la fête du soleil a bien eu lieu à Mens, mais les ateliers et les animations initialement prévus dans le jardin du Temple ont dû être déplacés à l'espace culturel.

Benoît Gonsolin et Danielle Hyronde y ont présenté les kits d'autoconsommation individuelle aux visiteurs qui se sont succédé une bonne partie de la journée.

Quelques musiciens nomades sont heureusement venus réchauffer l'atmosphère, merci à eux.



Une table ronde sur l'autoconsommation solidaire, réunissant des intervenants de qualité et animée par Florence Ghestem, chargée de mission Précarité énergétique, La discussion a été riche sur ce sujet complexe.



Formation ACi du 21/9



La dernière formation 2024 d'AutoConsommation Individuelle en auto-installation est programmée le samedi 21 septembre 2024 de 9h à 17h à Château-Bernard.
Vous y apprendrez tout pour être capable de déployer vous-même des modules solaires pour soulager votre facture d'électricité.

Les installations déployées actuellement génèrent de l'électricité pour un coût inférieur à 0,04 €/kWh, alors pourquoi pas vous ?

Les inscriptions sont encore possibles en suivant le lien [ICI](#)
Si vous voulez des conseils, appelez nous (04 58 20 00 31) et laissez un message, nous vous rappelons et chercherons comment vous pouvez contribuer concrètement à la baisse de votre facture d'électricité et la transition énergétique du Trièves.

Autoconsommation individuelle Déboires avec JPME



CVT a présenté ces derniers mois aux autoconsommateurs de notre réseau l'offre de rachat d'électricité de la société JPME. Cette offre consiste à rémunérer le surplus de production non consommé, jusque-là injecté en pure perte financière sur le réseau Enedis. JPME proposait alors (en 2023) un tarif très favorable de 0,18 €/kWh soumis à un droit d'entrée de 500 €.

Malheureusement, de nombreux souscripteurs rencontrent des difficultés avec JPME. Outre que le prix de rachat de l'électricité, non garanti par l'État et indexé sur le prix de marché, qui s'est effondré à 0,03 €/kWh, JPME accuse de forts retards de paiement. Les souscripteurs se sont plaints à juste titre auprès de nous.

Face à cette situation, nous leur avons présenté les offres alternatives afin qu'ils puissent se dégager de JPME et souscrire auprès d'un autre opérateur de leur choix. Il en va en effet de notre responsabilité de les aider à sortir de cette situation.

Ces offres sont consultables dans une présentation [PowerPoint \(lien ICI\)](#) et dans l'enregistrement d'un [webinaire \(lien ICI\)](#) auquel ont assisté 35 personnes en suivant .

Nous avons relayé cette proposition en toute bonne foi et sans rétrocommission de la part de JPME. Nous regrettons les déboires

auxquels sont confrontés les autoconsommateurs qui nous ont fait confiance et nous redoublerons de vigilance à l'avenir.

Nos prochains rendez-vous -> Agenda

Ateliers de formation :

- **samedi 21 septembre de 9h à 17h formation** installation panneaux solaires domestiques (inscription [ICI](#))
-

[Se désabonner](#) | [Gérer votre abonnement](#)

Centrales Villageoises du Trièves - SAS à capital variable

Mairie de Mens - 38710

